

Règlement du jeu-concours « La chasse aux œufs CSP »

Article 1 : Société organisatrice

Communication – Structure – Perfectionnement, sous la marque CSP, Société Par Actions Simplifiée au capital de 345 379 euros immatriculée sous le numéro SIRET 732 056 411 00067 ayant son siège social au 33 rue de Châteaudun – 75009 Paris – Tél. 01 53 24 90 00 – Fax 01 48 74 43 68 organise du 15/04/2019 12h au 25/04/2018 minuit un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « JEU ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site.

L'entreprise Communication – Structure - Perfectionnement (France), pouvant être désignée ci-après l'entreprise organisatrice.

Article 2 : Durée du Jeu

Ce JEU est ouvert sur la période du 23 avril 2019 midi au 30 avril 2019 minuit. L'entreprise organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le JEU si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, la responsabilité de l'entreprise organisatrice ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être demandée à ce titre. Dans de telles circonstances, l'entreprise organisatrice s'engage à en avertir les participants par email.

Article 3 : Conditions de participation

3.1 La participation à ce JEU est ouverte à toute personne physique majeure, c'est-à-dire de plus de dix-huit ans à la date de sa participation, domiciliée en France métropolitaine. L'entreprise organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

3.2 Sont exclus de toute participation au présent JEU et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du groupe ELS, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S ou vie maritale reconnue ou non).

3.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du JEU.

3.4 La participation au JEU implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 4 : Modalité de participation

Le JEU est accessible 24h sur 24 sur Internet à <https://www.csp.fr/actualite/la-chasse-aux-oeufs-csp>

Mécanisme du JEU :

Pour participer au JEU, il suffit de se connecter sur le site Internet <http://www.csp.fr/> du 23 avril 2019 midi au 30 avril 2019 minuit, de remplir le formulaire avec les liens des pages où se trouvent les œufs et de renseigner les informations demandées. Dès que le formulaire est validé par le joueur, sa participation au tirage au sort est automatiquement prise en compte en cas de bonne réponse. Le tirage au sort aura lieu le 1 mai 2019 dans la journée.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).
5 gagnants seront tirés au sort.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par la société organisatrice. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société organisatrice qui pourra le réattribuer.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de la société organisatrice et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

Article 6 : Dotations

Le JEU est composé de la dotation suivante :

5 compositions Aquarelle d'une valeur de 33euros.

Article 7 : Acheminement des lots

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de la non remise des dotations du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être remis à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la société organisatrice (le gagnant n'ayant pas mis à jour son adresse postale ou email, etc...), ils resteront définitivement la propriété de la société organisatrice.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 8 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 2 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.56 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL, utilisateurs en entreprise, etc...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

CSP - 33 rue de Châteaudun - 75009 Paris

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 9 : Règlement

Le règlement du jeu peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite, effectuée jusqu'au 29 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi), et adressée à l'adresse suivante : CSP – 33 rue de Châteaudun – 75009 Paris.

Tout participant peut demander le remboursement au tarif économique des frais d'affranchissement de la demande de règlement (tarif en vigueur à la date de la demande).

Article 10 : Exploitation des données personnelles, loi informatique et libertés

Il est rappelé que pour participer au JEU, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la société organisatrice, et

pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES D'ELS

Le Groupe Editions Lefebvre Sarrut (ELS), auquel appartient **CSP, Communication Structure Perfectionnement**, soucieux des droits des individus, notamment au regard des traitements automatisés, et dans une volonté de transparence avec ses clients, a mis en place une politique reprenant l'ensemble de ces traitements, des finalités poursuivies par ces derniers ainsi que des moyens d'actions à la disposition des individus afin qu'ils puissent au mieux exercer leurs droits.

Pour toute information complémentaire sur la protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter le site : <https://www.cnil.fr/>

RESPONSABLE DU TRAITEMENT (AU SENS DE LA LOI 78-17 DITE LOI « CNIL »)

Vos Données sont collectées par :

La Société CSP

Société par Actions Simplifiées au capital de 345 379 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 732 056 411, dont le siège social est situé au 33 rue de Châteaudun 75009 Paris.

Au nom et pour le compte de :

La Société EDITIONS LEFEBVRE SARRUT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 4 608 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 052 451, dont le siège social est situé au 40/42 rue de Villiers à Levallois-Perret 92300, ci-après désigné « ELS ».

Au sens des articles 34 et 35 de la Loi 78-17, ELS agit en tant que Responsable de Traitement alors que CSP intervient en qualité de Sous-Traitant.

Directeur de publication : Aurélie FELD

<https://www.csp.fr>

Une donnée à caractère personnel désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (personne concernée) ; est réputée identifiable une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Informations partagées :

CSP peut avoir recours à des fournisseurs de services tels que Google Analytics pour l'analyse du trafic internet ou CentralWeb pour la gestion des services d'hébergement et de courrier électronique.

CSP donne accès aux informations nécessaires aux prestataires de service habilités pour leur permettre de fournir leurs services (suivi de navigation du site par exemple). Ces données transmises sont gérées dans le cadre d'un accord stipulant la protection des données pour assurer leur confidentialité.

CSP se donne le droit de divulguer les informations comme requis ou permis par la loi, dans le cas où une divulgation est nécessaire pour protéger les droits de CSP, conformer CSP à une procédure judiciaire / décision judiciaire / citation à comparaître / ou autre procédure judiciaire signifiée.

HEBERGEMENT DES DONNEES

L'ensemble des données collectées et traitées par ELS est hébergé au sein de l'Union Européenne.

Toutefois, dans le cas où l'un des sous-traitant d'ELS se situe hors Union Européenne, ELS, en sa qualité de responsable de traitement, met en place toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des données de ses clients.

Si vous souhaitez connaître les lieux de destination de vos données (hors Union Européenne), nous vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse : info@csp.fr

DESTINATION DES DONNEES COLLECTEES

Les données collectées peuvent être transmises à l'ensemble des Société d'ELS. Toutes données collectées pourront être partagées avec un tiers dans le cas où ce tiers nécessite ces informations dites indispensables pour la réalisation de son service afin que les ELS puissent contractuellement répondre à son client (exemple : LA POSTE pour la livraison des produits).

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la Loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses données personnelles.

Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant, à l'adresse suivante :

CSP – Service Relation Client - 33 rue de Châteaudun 75009 Paris ou par e-mail à l'adresse suivante : info@csp.fr

Conformément à l'article 40 de la loi précitée, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle ELS pourra contacter le demandeur. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

De plus, et depuis la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, les personnes qui le souhaitent, ont la possibilité d'organiser le sort de leurs données après leur décès. Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez consulter le site Internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

Enfin, chaque personne dispose d'un droit à la portabilité des données personnelles qu'elle a transmise au responsable de traitement. Ce droit s'applique dans les mêmes conditions que le droit d'accès et de rectification.

Article 11 : Responsabilités

La société Communication-Structure-Perfectionnement décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir aux gagnants et plus généralement aux bénéficiaires des lots pendant la jouissance des dotations.

L'entreprise CSP se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

Article 12 : Règlement des litiges

La société Communication-Structure-Perfectionnement ne pourra être tenue pour responsable de la perte, des dommages ou des retards pouvant survenir lors de l'acheminement de toute correspondance relative à l'envoi de la dotation. Toute participation à ce JEU implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au JEU doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : CSP - 33 rue de Châteaudun - 75009 Paris Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au JEU tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.